

Procès-verbal de la 232^e assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 29 mai 2018, à 16 h 30 sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Yves Mc Nicoll Benoît Valiquette

Absence motivée :

Madame	Nancy Lapointe
--------	----------------

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne
--------	------------------



Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

232.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CERL-180529-01

« *Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

232.1 Adoption de l'ordre du jour

232.2 Adoption du procès-verbal de la 231^e assemblée du comité exécutif

232.3 Suite au procès-verbal

232.4 Budget de fonctionnement 2018-2019

232.5 Informations

232.6 Divers

232.7 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

232.2 Adoption du procès-verbal de la 231^e assemblée du comité exécutif :

Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Yves Mc Nicoll,

CERL-180529-02

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 231^e assemblée ordinaire du comité exécutif qui s'est tenue le 22 mai 2018.* »

Adoptée à l'unanimité.

232.3 Suite au procès-verbal :

Sans objet.

232.4 Budget de fonctionnement 2018-2019 :

Le directeur général explique que les orientations budgétaires ont été présentées et adoptées lors du dernier conseil d'administration le 24 avril dernier.

La directrice des ressources financières explique que les orientations budgétaires seront l'objet d'une présentation dans les prochains conseils d'établissement. Le document présenté reprend une partie des éléments qui ont déjà été présentés.

Les allocations ont été déposées par le ministère et nous sommes actuellement à la deuxième année du réinvestissement échelonné sur une période de 5 ans.

Le plan d'effectif adopté fait partie intégrante du budget de fonctionnement 2018-2019 qui se doit d'être en équilibre. Celui-ci est légèrement déficitaire pour un montant de 148 522 \$ et sera appuyé par le solde de fonds.

L'investissement total des allocations est de 67,9 M\$ représentant une augmentation de 3,59 % comparativement à 4,55 % pour l'année dernière s'expliquant par la baisse de la population étudiante confirmée en 2018-2019.

On observe une indexation des autres coûts à la hauteur de 1,75 % représentant un montant important dans le manque à gagner du Cégep régional de Lanaudière.

La révision du modèle d'allocations des cégeps par le ministère a permis de recevoir un réinvestissement de 41 M\$ qui sera certainement revu à la lumière des analyses qui ressortiront de la révision du modèle actuellement en cours. Nous ferons d'ailleurs des représentations afin que les particularités du Cégep régional de Lanaudière soient reconnues dans les réinvestissements à venir.

D'autres réinvestissements sont faits selon des projets et annexes spécifiques qui doivent être utilisés comme tels.

Le budget 2018-2019 présente un déficit de l'ordre de 148 522 \$ par rapport à 242 000 \$ en 2017-2018. Les revenus ont augmenté de 5,26 % et les dépenses de 5,10 %. On observe une augmentation des allocations au niveau du fixe ainsi que du A et du B.

Le budget 2018-2019 représente les besoins qui ont été exprimés par chacun des collègues.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 24 avril 2018;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 4 mai 2018;

Attendu le réinvestissement dans le réseau collégial sur une période de cinq (5) ans qui a débuté en 2017-2018;

*Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;
Attendu la révision en cours du modèle d'allocation des ressources (FABES);*

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu la recommandation du CRPC qui a revu les modalités de présentation du budget;

Sur proposition de M. Benoît Valiquette, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CERL-180529-02

« Il est résolu :

- de soumettre à la consultation des conseils d'établissement le projet de budget de fonctionnement 2018-2019 du Cégep régional de Lanaudière;*
- d'en recommander l'adoption au conseil d'administration à la suite des consultations. »*

232.5 Informations :

Sans objet.

232.6 Divers :

Sans objet.

232.7 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 20.

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée